



Annexe A

Conditions Générales de SureSmile®

Les présentes conditions générales (« Conditions ») s'appliquent à tous les achats, contrats de location et commandes passés par le Client auprès de Dentsply Canada Ltd., en son nom et en celui de ses sociétés affiliées fournissant des produits ou des services en vertu des présentes (« SureSmile » ou « Nous »), à compter du 2 février 2026 (la « Date d'entrée en vigueur »). Les conditions sont intégrées à chaque achat ou commande de produits ou services SureSmile, ainsi qu'à chaque location de Logiciels ou de Documentation, effectués par un client via la plateforme en ligne SureSmile Aligner ou la plateforme en ligne SureSmile Ortho (les deux plateformes étant collectivement désignées « les Plateformes »), ou dans le cadre d'un accord préalable de SureSmile (chaque achat en ligne ou accord préalable constituant un « Contrat ») conclu entre le client et SureSmile.

INTRODUCTION

Sauf accord écrit contraire de SureSmile, à compter de la Date d'entrée en vigueur, les présentes conditions générales prévaudront sur toutes les conditions générales antérieures concernant l'achat par le Client ainsi que la vente ou la location, sur une base non exclusive, par SureSmile de l'ensemble des produits, logiciels, documents ou appareils fabriqués ou vendus par SureSmile (les « Produits SureSmile »). SureSmile se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier les présentes conditions occasionnellement (les « Conditions modifiées »), soit par note écrite au client envoyée par courrier postal ou par courriel, ou en affichant les modifications sur les plateformes. Les conditions les plus récentes figurent sur les plateformes et la date d'entrée en vigueur des présentes sont celles qui correspondent au moment où le client passe une commande ou achète les Produits SureSmile. LES CONDITIONS GÉNÉRALES MODIFIÉES SERONT APPLICABLES À TOUTE COMMANDE PASSÉE PAR LE CLIENT ET À TOUT ACHAT EFFECTUÉ AUPRÈS DE SURESMILE À PARTIR DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR INDIQUÉE DANS LES PRÉSENTES. LE CLIENT SERA RÉPUTÉ AVOIR ACCEPTÉ LES PRÉSENTES CONDITIONS ET TOUTE MODIFICATION DES CONDITIONS SELON LE PREMIER DES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS : (1) IL SIGNE UN ACCORD PRÉALABLE AVEC SURESMILE OU ACCEPTE LES CONDITIONS EN LIGNE LORS DU PROCESSUS D'INSCRIPTION DES PLATEFORMES ALIGNER OU ORTHO OU (2) IL CONTINUE À UTILISER LE SITE WEB (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS) OU PASSE UNE COMMANDE AUPRÈS DE SURESMILE OU EFFECTUE UN ACHAT AUPRÈS DE SURESMILE PAR UNE QUELCONQUE MÉTHODE APRÈS LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR APPLICABLE. VEUILLEZ NOTER QU'EN ACCÉDANT AU SITE

WEB, EN L'UTILISANT, EN PASSANT UNE COMMANDE OU EN EFFECTUANT UN ACHAT, LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR LU ET COMPRIS LES PRÉSENTES CONDITIONS ET TOUTE CONDITION MODIFIÉE, Y COMPRIS LES DISPOSITIONS DE LA LOI APPLICABLE ET DU TRIBUNAL COMPÉTENT, ET ACCEPTE D'Y ÊTRE LIÉ. SI LE CLIENT N'ACCEPTE PAS D'ÊTRE LIÉ PAR CES CONDITIONS, IL NE DOIT PAS ACCÉDER AU SITE WEB, L'UTILISER, NI PASSER UNE COMMANDE OU EFFECTUER UN ACHAT OU UNE LOCATION AUPRÈS DE SURESMILE.

1 DÉFINITIONS

Dans le présent contrat, les termes suivants auront la signification décrite ci-dessous.

1.1 UTILISATEUR AUTORISÉ

Un utilisateur autorisé désigne un employé ou un contractant du client que celui-ci autorise à accéder au logiciel et/ou à la documentation et à les utiliser conformément à la licence accordée au client aux présentes.

1.2 LOIS CANADIENNES SUR LES RENSEIGNEMENTS DE SANTÉ

Les « Lois canadiennes sur les renseignements de santé » désignent toutes les lois fédérales et provinciales applicables régissant la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation et la destruction des renseignements médicaux, y compris, sans s'y limiter, la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (« LPRPS »), la Loi sur les renseignements sur la santé et les services sociaux du Québec (« LRSSS »), la Loi sur les renseignements de santé (« LRS ») de l'Alberta et les lois fédérales ou provinciales similaires.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

On entend par renseignements confidentiels toute information traitée comme confidentielle par une partie, y compris, mais sans s'y limiter, toute information non publique concernant ses affaires commerciales, les produits ou services de SureSmile, les droits de propriété intellectuelle, les secrets industriels, ainsi que les renseignements confidentiels de tiers, ainsi que tous les autres renseignements sensibles ou exclusifs, divulgués oralement ou par écrit, sous forme numérique ou sur tout autre support, qu'ils soient ou non indiqués comme confidentiels, fournis par une partie ou obtenus à son sujet dans le cadre de leurs relations mutuelles, y compris, sans toutefois s'y limiter, les renseignements sur les services et produits de SureSmile, les modalités de l'entente, ainsi que les données personnelles du client ou du patient. Les renseignements confidentiels ne comprennent pas les renseignements qui : (a) sont déjà connus de la Partie destinataire, sans restriction d'utilisation ou de divulgation, avant leur réception de la part de la Partie divulgateuse; (b) sont ou deviennent généralement connus du public autrement qu'en raison d'une violation du présent Accord par la partie destinataire ou d'un autre acte illicite de sa part; (c) sont élaborés par la partie destinataire indépendamment des renseignements confidentiels de la partie divulgateuse et sans

y faire référence; ou (d) sont reçus par la partie destinataire d'un tiers qui n'est pas tenu envers la partie divulgateur de préserver la confidentialité de ces informations.

1.4 CLIENT

Le client désigne le praticien de santé (médecin) qui détient la licence du logiciel ou commande les produits SureSmile vendus par SureSmile ou sous licence de celle-ci ou, si la commande ou la licence est passée ou reçue au nom d'un cabinet, d'un partenariat, d'une personne morale ou d'une autre entité juridique pour laquelle le médecin travaille, il s'agit de cette entité juridique (le « Cabinet ») et non du patient recevant le traitement. Si un cabinet est nommé sur la facture ou si ce cabinet paie la ou les factures, nous sommes alors en droit de supposer que c'est le médecin qui utilise le logiciel SureSmile ou les produits SureSmile et que celui-ci passe des commandes avec l'autorisation du cabinet, pour le compte du cabinet et en son nom. Dans ces circonstances, le cabinet sera également le client de SureSmile, et alors le médecin et le cabinet seront conjointement et solidairement responsables des obligations prévues dans les présentes conditions qui sont des obligations du « Client ». Le médecin et le cabinet doivent lire et comprendre les présentes conditions avant de télécharger toute documentation ou tout Logiciel, de télécharger des renseignements sur les patients ou de passer toute commande, car dans chaque cas, un contrat sera conclu et le médecin et le cabinet seront liés par les présentes conditions qui régiront ce contrat.

1.5 DONNÉES PERSONNELLES DU CLIENT

Les données personnelles du client désigne les renseignements concernant un client qui (a) identifient ou concernent une personne qui peut être identifiée directement ou indirectement à partir des données seules ou en combinaison avec d'autres renseignements en notre possession ou sous notre contrôle, ou (b) sont considérés comme des renseignements personnels en vertu des lois canadiennes applicables en matière de protection des renseignements personnels, y compris, sans s'y limiter, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (« LPRPDE ») et d'autres lois provinciales applicables en matière de protection des renseignements personnels. Les données personnelles du client comprennent, à titre d'exemple, les coordonnées, les renseignements relatifs au compte, à l'inscription et aux transactions, les communications et les interactions ainsi que d'autres renseignements personnels qui nous sont communiqués suite à l'utilisation du logiciel, des produits et des services par le client. Aux fins des présentes Conditions, les données personnelles du client n'incluent pas les données du patient.

1.6 INCIDENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Un incident lié à la sécurité des données désigne tout acte ou omission qui compromet la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité des renseignements confidentiels, ainsi que les mesures de protection physiques, techniques, administratives ou organisationnelles mises en place pour les protéger. La

destruction, la perte, la modification, l'indisponibilité, la divulgation non autorisée ou l'accès accidentel ou illégal aux renseignements confidentiels constituent un incident lié à la sécurité des données, que l'incident puisse ou non constituer une violation de sécurité ou un incident de sécurité au sens de la loi applicable sur la protection des données et la confidentialité.

1.7 PARTIE DIVULGATRICE

La partie divulgatrice désigne une partie qui divulgue les renseignements personnels en vertu du présent contrat.

1.8 DOCUMENTATION

La documentation désigne les manuels, guides, guides d'installation et informations relatives aux produits ou logiciels de SureSmile fournis par SureSmile au client, y compris le manuel de référence clinique, les webinaires, les cours en ligne et les formations, le matériel et les conseils pratiques mis à disposition par l'intermédiaire des services éducatifs SureSmile U™ (<https://suresmileu.com>), du site Web SureSmile (www.suresmile.com) (ci-après le « site Web ») ou en ligne sur Internet, ainsi que les informations de référence sur le logiciel figurant dans la section d'assistance en ligne de chaque plateforme, lesquels peuvent être modifiés par SureSmile au besoin.

1.9 ERREUR

Une erreur désigne une défaillance vérifiable et reproductible du logiciel SureSmile.

1.10 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle désignent tous (a) les brevets, les divulgations de brevets et les inventions (pouvant être brevetées ou non), (b) les marques de commerce, marques de service, présentations commerciales, noms commerciaux, logos, dénominations sociales et noms de domaine, ainsi que toute la notoriété afférente, c) les droits d'auteur et les œuvres susceptibles d'être protégées par le droit d'auteur (y compris les programmes d'ordinateur), les droits relatifs aux données et aux bases de données; d) les secrets industriels, le savoir-faire et les autres renseignements confidentiels; et e) tous les autres droits de propriété intellectuelle, enregistrés ou non, dans chaque cas, y compris toute demande de renouvellement ou de prolongation de ces droits, ainsi que tous les droits similaires ou formes de protection reconnus dans le monde entier.

1.11 MAINTENANCE

La maintenance désigne la prestation de mises à jour et d'assistance téléphonique.

1.12 DONNÉES DU PATIENT

Les données du patient sont des données personnelles relatives aux patients du client que ce dernier téléverse dans le logiciel ou qu'il partage avec Suresmile dans le cadre de son utilisation des produits et des services. Les données du patient peuvent comprendre le nom du patient, sa date de naissance, ses antécédents

médicaux, les renseignements relatifs à ses ordonnances, les photos du visage, les empreintes numériques telles que les examens intra-buccaux, l'imagerie 2d et 3d, notamment les radiographies et les examens cbst, l'âge, le sexe, les coordonnées (adresse courriel, numéro de téléphone, adresse postale), les communications et les interactions, les plans de traitement et les résumés, les images avant-après, ainsi que tout autre renseignement personnel lié au patient.

1.13 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

Les « Renseignements personnels sur la santé » ont le même sens que celui défini dans la LPRPDE et les lois canadiennes équivalentes applicables sur les renseignements de santé, mais se limitent aux renseignements créés ou reçus par SureSmile de la part du client ou en son nom.

1.14 PARTIE DESTINATAIRE

La partie destinataire désigne une partie qui reçoit ou acquiert des renseignements confidentiels directement ou indirectement en vertu du présent contrat.

1.15 SERVICES

Les services désignent les produits, les logiciels, la documentation, la formation, l'assistance, l'entretien et tous les autres services de Suresmile fournis au client à la suite d'une commande passée par celui-ci à Suresmile par l'intermédiaire du logiciel Suresmile.

1.16 LOGICIEL

Le Logiciel désigne (a) le logiciel SureSmile auquel le client peut accéder par Internet sur les sites Web de SureSmile et (b) par tout autre logiciel d'application fourni par SureSmile au client en vertu du contrat. Le logiciel n'inclut pas le code source.

1.17 ASSISTANCE

L'assistance désigne l'assistance téléphonique offerte par le Centre de service à la clientèle de SureSmile (1 888 672-6387) pour résoudre les problèmes ou répondre aux préoccupations concernant les produits ou les services de SureSmile.

L'assistance comprend également la prestation par SureSmile d'une assistance et des efforts raisonnables pour résoudre tout problème signalé concernant les produits ou les services de SureSmile. L'assistance n'inclut pas la formation du personnel du client.

1.18 DURÉE

La durée, sauf résiliation anticipée conformément aux dispositions du contrat, correspond à la période définie à l'article 8.1 du contrat.

1.19 MISE À JOUR

La mise à jour désigne une modification ou une amélioration du logiciel généralement fournie par SureSmile à tous ses clients dans le cadre de maintenance

standard. Les mises à jour n'incluent pas les nouveaux modules ajoutés au logiciel existant ni les nouveaux logiciels ou ceux commercialisés séparément.

2 LICENSE

2.1 LICENCE DU LOGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION

Sous réserve des modalités et conditions du contrat, du paiement par le client de tous les montants et des frais dus en vertu du contrat, ainsi que du respect par le client du contrat et des conditions, Suresmile accorde au client, et le client accepte, sous réserve de résiliation conformément au contrat, un droit non transférable, non exclusif et ne pouvant faire l'objet d'aucune sous-licence d'utiliser le logiciel et la documentation uniquement pour l'usage prévu pendant la durée du contrat. Dans la mesure où SureSmile fournit le logiciel à installer sur les systèmes informatiques du client, le client peut effectuer un nombre raisonnable de copies de ce logiciel à des fins de sauvegarde. Toute copie du logiciel : (a) demeure la propriété exclusive de SureSmile; (b) est soumise au contrat et aux conditions; et (c) doit inclure tous les avis de droits d'auteur ou d'autres droits de propriété figurant sur la version originale. Le client est autorisé à copier le logiciel uniquement dans la mesure où cela est couvert par l'utilisation prévue du logiciel telle que définie dans le contrat. La copie nécessaire comprend le chargement du logiciel dans la mémoire principale du serveur du client, mais pas l'installation ou le stockage du logiciel sur des supports de données (en particulier, mais sans s'y limiter, des disques durs ou autres supports similaires) du matériel informatique utilisé par le client, même temporairement. Le logiciel ne peut pas non plus être décompilé (c'est-à-dire recompilé en code source) sans l'autorisation écrite expresse de SureSmile. Le client accepte que le logiciel, la documentation, la formation et le matériel, l'assistance, la maintenance et toutes les communications avec les techniciens de SureSmile soient en anglais.

2.2 UTILISATEURS AUTORISÉS

Le client peut autoriser son personnel à accéder au logiciel et à l'utiliser en tant qu'utilisateurs autorisés. Le client ne peut mettre le logiciel à la disposition de tiers pour l'utilisation, avec ou sans paiement. À l'exception de la licence expressément accordée dans le présent contrat, SureSmile conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs au logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, la documentation, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle afférents.

2.3 RESTRICTIONS RELATIVES AU LOGICIEL ET À LA DOCUMENTATION

Le client ne doit pas utiliser le logiciel ou la documentation à des fins dépassant le cadre de la licence accordée dans le contrat. Sans limiter ce qui précède et sauf disposition contraire expresse dans le contrat, le client ne doit à aucun moment, directement ou indirectement : (i) copier, modifier ou créer des œuvres dérivées du logiciel ou de la documentation, en tout ou en partie; (ii) louer, prêter, vendre, céder en sous-licence, distribuer, publier, transférer ou rendre disponible le logiciel ou la documentation de quelque manière que ce soit; (iii) procéder à de l'ingénierie

inverse, désassembler, décompiler, décoder, adapter ou tenter de dériver le code source du logiciel ou d'y accéder, en tout ou en partie; (iv) supprimer les mentions de propriété du logiciel ou de la documentation; ou (v) utiliser le logiciel d'une manière ou à des fins qui contreviennent, détournent ou violent de quelque manière que ce soit tout droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de toute personne, ou qui violent toute loi applicable. En outre, SureSmile certains renseignements de navigation sur les sections du service que vous consultez. SureSmile fera des efforts raisonnables pour éviter la collecte excessive ou non pertinente de données.

2.4 RÉSERVE DE DROITS

SureSmile se réserve tous les droits non expressément accordés au client dans le présent contrat et les conditions générales. À l'exception des droits limités et des licences expressément accordés en vertu du présent contrat et des conditions, rien dans le présent contrat ni dans les conditions n'accorde, implicitement, par renonciation, par préclusion ou autrement, au client ou à un tiers, des droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits, titres ou intérêts sur le logiciel ou la documentation.

2.5 LIVRAISON

SureSmile livrera le logiciel au client par voie électronique, sur support matériel ou par tout autre moyen, à sa seule discrétion, dans les cinq jours ouvrables suivant la date d'entrée en vigueur ou l'inscription du client sur la plateforme en ligne. Le risque de perte de tout support matériel sur lequel le logiciel est livré sera transféré au client lors de la livraison au transporteur. (FAB destination). Les règles Incoterms® de 2020 s'appliquent.

2.6 CONNECTIVITÉ

Pendant toute la durée du contrat, le client doit fournir et maintenir, à ses frais, une connexion Internet haut débit (y compris le modem, le matériel et les logiciels nécessaires) permettant d'accéder au logiciel SureSmile et répondant aux spécifications que SureSmile pourra fournir ponctuellement.

2.7 RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le client est responsable de toute utilisation du logiciel et de la documentation résultant de l'accès qu'il fournit, directement ou indirectement, que cet accès ou cette utilisation soit autorisé(e) par le présent contrat ou constitue une violation de celui-ci. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le client est responsable de tous les actes et omissions des utilisateurs autorisés, et tout acte ou omission commis par un utilisateur autorisé qui constituerait une violation du présent contrat s'il était commis par le client sera considéré comme une violation du présent contrat par le client. Le client doit déployer des efforts raisonnables pour informer tous les utilisateurs autorisés des dispositions du contrat applicables à l'utilisation du logiciel par ces utilisateurs, et doit veiller à ce que ceux-ci s'y conforment. Le client prendra

toutes les précautions raisonnables pour empêcher tout accès non autorisé au logiciel par des tiers. Le client garantit et déclare expressément que :

- Le médecin est autorisé ou agréé à pratiquer la dentisterie ou l'orthodontie sans restriction par l'autorité provinciale compétente en matière dentaire de la province où les services et produits de SureSmile seront utilisés, et il maintient son permis d'exercice en règle pendant toute la durée du contrat;
- Le cabinet détient et doit maintenir tous, les permis, les enregistrements et les autorisations nécessaires pour dispenser des soins dentaires conformément à toutes les lois, réglementations et normes professionnelles fédérales, provinciales et locales applicables dans le ou les territoires où il exerce ses activités.
- Le cabinet et le médecin ont le pouvoir de conclure le présent contrat et d'accepter les conditions;
- Le cabinet et le médecin possèdent l'expertise, l'expérience et la formation nécessaires pour exécuter correctement les procédures associées aux produits de SureSmile ou réalisées en conjonction avec ceux-ci; et
- Le cabinet et le médecin n'achètent ni n'acquièrent les produits de SureSmile dans l'intention qu'ils soient utilisés par un autre médecin, au bénéfice d'un patient autre que les patients du client, ou de toute autre manière en dehors du pays dans lequel les produits de SureSmile sont expédiés.

Le client s'engage également à ce que ce dernier (ces obligations étant des conditions de notre contrat avec le client) :

- N'utilise pas les produits de SureSmile si le permis ou l'inscription du client à exercer son activité expire, n'est pas valide, est révoqué, suspendu, compromis ou restreint à tout moment pendant le traitement des patients;
- Utilise les produits de SureSmile conformément aux normes dentaires généralement reconnues;
- Consulte régulièrement le Site Web pour vérifier que le client est au courant de tout changement de prix ou d'autres Conditions; et
- Fournit sur demande, des commentaires concernant le succès des produits de SureSmile, en informer SureSmile rapidement et, en tout état de cause, dans les dix (10) jours suivant tout événement (avec tous les détails disponibles) lié à l'utilisation du produit par un patient ou à l'utilisation du logiciel que SureSmile ou le client sont tenus de signaler à toute autorité gouvernementale ou réglementaire.

SureSmile décline toute responsabilité quant aux dommages causés par le non-respect par le client des instructions d'utilisation du produit ou quant aux dommages causés par le client, quelle que soit la qualité des produits de SureSmile pendant le traitement du patient. En particulier, le client sera responsable, et SureSmile ne pourra être tenue responsable, de toute faute professionnelle ou négligence survenue lors du traitement du patient.

3 CONTRAT; SERVICES

3.1 CONTRAT

Le client peut acheter, et SureSmile fournira, les produits et services SureSmile aux prix indiqués lors de la commande de ces services. SureSmile et le client conviennent que tous les achats de produits SureSmile, ainsi que les licences de logiciel ou de documentation par le client, seront régis par le contrat et les présentes conditions. Le client reconnaît et convient que l'acceptation par SureSmile de toute commande du client est expressément subordonnée à l'accord du client et sera régie par les présentes conditions.

3.2 PERSONNE-RESSOURCE

Le client désignera l'un de ses employés pour traiter toutes les demandes d'assistance et de maintenance et agir à titre de personne-ressource principale avec SureSmile. Le client désignera un deuxième employé en tant que remplaçant. L'un ou l'autre des employés sera chargé de communiquer avec SureSmile pour l'assistance et la maintenance.

3.3 ASSISTANCE

Pendant la durée du contrat, SureSmile offrira de l'assistance aux personnes-ressources du client. Une assistance supplémentaire à celle spécifiée ci-dessus sera disponible conformément aux tarifs horaires établis par SureSmile.

3.4 FORMATION

SureSmile offrira au client des séances de formation, y compris des séances en ligne sur SureSmile U™. Toute formation supplémentaire sera facturée séparément et le sera aux tarifs en vigueur à ce moment-là.

3.5 MAINTENANCE

SureSmile fournira au client une assistance pendant toute la durée du contrat. Le client installera toutes les mises à jour applicables sur ses ordinateurs. Le fait pour le client de ne pas installer une mise à jour à la demande de SureSmile constituera une violation substantielle de l'accord.

3.6 LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

SureSmile n'est pas responsable de fournir une assistance technique ou toute autre assistance concernant les éléments suivants : (a) les problèmes résultant de l'utilisation du logiciel par le client de manière non conforme à la documentation; (b) les problèmes causés par des modifications ou des révisions effectuées par le client ou en son nom (autres que celles réalisées par SureSmile); (c) les problèmes résultant des données, du réseau, des facteurs opérationnels ou de tout autre facteur environnemental du client échappant au contrôle direct de SureSmile; ou (d) les systèmes électriques défectueux.

4 COMMANDES

4.1 PROCÉDURE DE COMMANDE

Toutes les commandes seront passées grâce au système de commande en ligne intégré au logiciel. Au cours de ce processus, SureSmile proposera et le client approuvera la conception des produits SureSmile et un plan de traitement, à partir desquels le client passera commande auprès de SureSmile. Les frais pour tous les articles sont dus et exigibles au moment de la commande correspondante ou dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture. Chaque commande doit être établie selon un formulaire approuvé par SureSmile et doit spécifier : (a) les produits SureSmile commandés; (b) le lieu de livraison demandé; (c) toute autre information appropriée requise par SureSmile pour exécuter la commande, telle que radiographies, résultats d'examens optiques ou intra-oraux, et photographies; (d) le lieu où la facture applicable doit être envoyée pour paiement; et (e) toute autre condition incluse dans la commande approuvée par SureSmile, telle que modifiée ponctuellement par SureSmile. Le client accepte d'utiliser la facturation électronique.

4.2 RENSEIGNEMENTS

Le client est tenu de fournir à SureSmile tous les renseignements nécessaires pour la fabrication des produits SureSmile. SureSmile n'est pas responsable de l'exactitude ou de l'inexactitude des renseignements reçus du client ou de tiers relativement à la commande applicable. Les produits SureSmile seront fabriqués au moyen des renseignements fournis par le client à SureSmile.

4.3 ACCEPTATION DES COMMANDES

SureSmile aura le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'accepter ou de refuser toute commande (ou une partie de celle-ci) pour quelque raison que ce soit. Aucune commande ne lie SureSmile tant que le contenu de l'envoi n'est pas remis au transporteur.

4.4 ANNULATION DES COMMANDES

Le client ne peut pas annuler une commande une fois que SureSmile a commencé une phase quelconque de la conception ou de la fabrication des produits SureSmile.

4.5 RETOURS

Les retours ne sont autorisés que dans le cas où les produits SureSmile ne répondent pas aux caractéristiques applicables. Le client doit informer SureSmile rapidement dès la réception des produits SureSmile de tout problème ou dommage causé aux produits SureSmile. Tous les autres problèmes liés aux produits SureSmile doivent être discutés avec le client qui a approuvé la conception et le plan de traitement des produits SureSmile. Si un retour est autorisé, le client doit d'abord obtenir une autorisation de retour et des instructions de retour auprès du Centre de service à la clientèle avant de retourner les produits à SureSmile. La valeur des produits

SureSmile retournés ne doit pas dépasser le prix d'achat initial payé pour ces produits.

4.6 MODIFICATIONS

Le client peut modifier ou affiner une commande uniquement au moyen du logiciel et dans la mesure permise par le logiciel et le plan de traitement. Si une modification du plan de traitement est requise et approuvée par le client, celui-ci doit soumettre une commande de modification en passant par le ILogiciel, laquelle doit inclure les nouvelles caractéristiques de fabrication.

5 EXPÉDITION ET LIVRAISON

5.1 DÉLAI DE LIVRAISON

Les produits SureSmile fabriqués par SureSmile conformément à la commande applicable seront livrés au client par courrier express. Toute date d'expédition estimée fournie par SureSmile au client est basée sur les conditions existant au moment où SureSmile reçoit la commande applicable. SureSmile s'efforcera d'expédier les produits SureSmile applicables à la date d'expédition estimée par SureSmile, mais ne sera pas responsable des pertes ou des dommages résultant d'un retard d'expédition. Sauf dans le cas des commandes exceptionnelles ou groupées, les produits SureSmile applicables sont généralement expédiés dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date d'acceptation de la commande applicable par SureSmile. Toutes les dates sont strictement approximatives et l'heure d'expédition est sans importance. En ce qui concerne les commandes exceptionnelles ou groupées, SureSmile communiquera au client une date d'expédition estimée des produits SureSmile relative à ces commandes. SureSmile informera le client si elle constate un retard dans l'expédition des produits SureSmile applicables en raison d'un arriéré de commandes, de problèmes liés au logiciel ou de retards de fabrication, et s'efforcera de procéder à l'expédition des produits concernés dès que raisonnablement possible par la suite. SureSmile livrera tous les produits SureSmile applicables à la FAB destination, sauf accord contraire écrit par les parties. SureSmile aura le droit d'expédier les marchandises à partir de n'importe quelle usine dans le monde, comme indiqué par SureSmile. Toute perte ou dommage survenant avant l'expédition relève de la seule responsabilité de SureSmile et, dans ce cas, la responsabilité de SureSmile se limitera au remplacement ou au remboursement des produits SureSmile applicables, à la seule discrétion de SureSmile.

5.2 EMBALLAGE

Les produits SureSmile seront emballés conformément aux règlements et à l'approbation de Santé Canada, ainsi qu'aux caractéristiques du produit SureSmile.

5.3 TRANSFERT DU TITRE

Le titre de propriété, la propriété et le risque de perte ou de dommage des produits SureSmile fabriqués conformément à la commande applicable sont transférés au

client lors de la livraison desdits produits SureSmile au transporteur désigné. En cas de perte d'un envoi, SureSmile remplacera (une seule fois) le produit à ses frais.

6 TARIFICATION

Le prix d'achat des Produits SureSmile et tous les frais applicables seront conformes aux prix de SureSmile en vigueur au moment de l'acceptation par SureSmile de la commande applicable ou spécifiés dans le contrat. SureSmile peut mettre à jour le prix d'achat en tout temps et sans préavis, à sa seule et absolue discrétion. Toute modification du prix d'achat n'affectera pas les commandes existantes qui ont été acceptées par SureSmile avant la date d'entrée en vigueur de la modification du prix d'achat. Le prix d'achat ne comprend pas les taxes de vente, d'utilisation, d'accise ou toute taxe similaire, sauf indication contraire écrite de la part de SureSmile.

7 PAIEMENTS

7.1 DÉFAUT DE PAIEMENT

Les paiements sont dus au moment de la passation d'une commande pour les comptes prépayés. Les paiements relatifs aux comptes postpayés sont exigibles dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture. Tous les paiements doivent être effectués en dollars américains, en fonds compensés. Le moment du paiement est d'une importance capitale. Outre les autres conséquences, SureSmile se réserve le droit d'ajouter 1,5 % d'intérêt par mois (18 % T.A.E.) (ou le taux d'intérêt maximal autorisé par la loi, s'il est inférieur) sur tous les montants échus jusqu'à ce qu'ils soient payés en totalité. Les intérêts courent sur une base quotidienne. Le client accepte de payer les intérêts avec le montant en retard. Le client accepte de payer toutes les sommes dues en totalité sans compensation, demande reconventionnelle, déduction ou retenue (à l'exception des déductions ou retenues exigées par la loi). Le client est responsable du paiement des factures. De plus, et sans préjudice de la responsabilité du client, le cabinet, s'il est nommé sur la facture ou s'il paie habituellement les factures de SureSmile, est solidairement responsable avec le client du paiement de toutes les factures. SureSmile pourra donc réclamer le paiement de toutes sommes dues en vertu d'un tel contrat au client personnellement et au cabinet. Le client renonce à la diligence, à la mise en demeure, à la mise en demeure pour paiement, à l'avis de non-paiement et à la protestation. En outre, le client accepte de payer toutes les dépenses raisonnables engagées par SureSmile pour faire respecter tout recouvrement de frais ou autres droits en vertu du contrat, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais de toute procédure judiciaire y afférente et les frais juridiques.

7.2 MODES DE PAIEMENT

Selon le type de commande, le client peut payer les produits SureSmile et la licence par carte de crédit (prépayée ou postpayée), chèque (postpayé) ou virement bancaire (postpayé). Le client peut fournir les renseignements de sa carte de crédit à SureSmile et autoriser SureSmile à facturer sur cette carte de crédit (et sur toute

carte de remplacement ou carte de substitution) tous les frais et charges devenus exigibles en vertu du contrat. Le client doit tenir à jour tous les renseignements relatifs à sa carte de crédit et doit s'assurer que les crédits sont suffisants pour couvrir tous les frais à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le fait de ne pas tenir à jour les renseignements de la carte de crédit ou de ne pas maintenir une somme de crédit suffisante entraînera un retard dans la livraison des produits et des services SureSmile et constituera une violation substantielle du Contrat par le Client. Le paiement par carte de crédit peut être soumis à des frais de service de la part de l'émetteur de la carte de crédit.

7.3 LITIGE LIÉ AU DOSSIER

Les litiges peuvent être adressés par le client aux Centres de service à la clientèle. En cas d'un ou de plusieurs différends relatifs au nombre de dossiers ouverts, SureSmile peut, à sa seule discrétion, donner au client un préavis d'au moins trois (3) jours ouvrables indiquant son intention d'auditer les dossiers patients applicables du client. À la date indiquée dans l'avis, laquelle, sauf accord mutuel contraire, correspondra à un jour ouvrable normal, le client devra mettre à disposition les dossiers médicaux et les dossiers de visites des patients demandés, afin qu'ils soient audités par le personnel autorisé de SureSmile ou par ses représentants tiers. Une telle vérification effectuée par SureSmile se conformera à toutes les lois fédérales et provinciales applicables concernant les renseignements confidentiels du patient.

7.4 TAXES ET FRAIS

Le client est responsable de toutes les taxes de vente fédérales et provinciales canadiennes applicables (y compris la TVH, la TPS et la TVP), des droits et autres frais, y compris les frais de toute nature imposés par une autorité gouvernementale lors de la vente de services et de produits SureSmile au client. Si SureSmile est tenue de payer ces taxes ou frais, le client accepte de rembourser SureSmile dans les dix (10) jours suivant l'avis de paiement de ces taxes et frais. Sinon, à la discrétion de SureSmile, le client devra verser le paiement directement à cette autorité fiscale.

8 DURÉE ET RÉSILIATION

8.1 DURÉE

Sauf disposition contraire dans le présent contrat, celui-ci prend effet à la date d'entrée en vigueur et se poursuit de mois en mois jusqu'à ce qu'il soit résilié par l'une ou l'autre des parties à la fin d'un mois civil, moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours adressé à l'autre partie.

8.2 RÉSILIATION POUR MOTIF VALABLE

(a) Dans le cas où l'une des parties manquerait gravement à l'une de ses obligations au titre du contrat et ne remédierait pas de manière substantielle à ce manquement, ou ne commencerait pas à y remédier (à l'exception du non-paiement), dans les trente (30) jours suivant la réception d'un préavis précisant le

manquement (dix (10) jours en cas de non-paiement), la partie non défaillante peut, en adressant une notification à la partie défaillante, résilier le contrat à compter de la date indiquée dans ladite notification de résiliation. La date indiquée doit être d'au moins trente (30) jours (dix (10) jours en cas de défaut de paiement) après la date de résiliation. Si SureSmile ne respecte pas ses obligations en vertu de l'article 9.5 du contrat, le client peut résilier le contrat immédiatement. (b) Chaque partie peut résilier le présent contrat ou toute commande, moyennant un préavis écrit adressé à l'autre partie (la « Partie défaillante »), si la partie défaillante (i) devient insolvable ou reconnaît son incapacité à payer ses dettes généralement à leur échéance; (ii) fait l'objet, volontairement ou involontairement, d'une procédure en vertu d'une loi nationale ou étrangère sur la faillite ou l'insolvabilité qui n'est pas complètement suspendue dans les quinze (15) jours ouvrables ou qui n'est pas classée dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la procédure; (iii) est dissoute ou liquidée ou prend une mesure à cette fin; (iv) effectue une cession générale au profit de créanciers; ou (v) si un séquestre, un fiduciaire, un dépositaire ou un mandataire similaire est nommé par ordonnance d'un tribunal compétent pour prendre en charge ou vendre une partie importante de ses biens ou de son entreprise.

8.3 RÉSILIATION POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ

SureSmile peut, à sa seule discrétion, résilier le présent contrat ou toute commande, en tout ou en partie, à tout moment et sans motif, moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours au client. Le client renonce par les présentes à tout droit qu'il pourrait avoir de résilier, sans motif, le contrat, tout contrat individuel ou tout service ou produit SureSmile avant l'expiration de la durée applicable alors en cours, y compris tout droit découlant des articles 2125 et 2129 du Code civil du Québec.

8.4 CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION

Lors de la résiliation du contrat, pour quelque raison que ce soit, le client paiera à SureSmile tous les services fournis par SureSmile jusqu'à la date de résiliation, ainsi que toutes les autres sommes dues par le client à SureSmile en vertu du contrat. SureSmile n'est pas tenue de rembourser les frais reçus du client ni de fournir une compensation pour les services qui n'ont pas été rendus. Le client reconnaît et accepte que SureSmile ne sera pas responsable de toute perte de données résultant de l'exercice des droits énoncés dans le présent paragraphe.

8.5 STOCKAGE DES DONNÉES

À l'expiration ou à la résiliation du contrat, SureSmile pourra, à sa seule discrétion, assurer la conservation et l'accès continu aux données des patients ou, lorsque cela est possible, fournir au client une copie des données des patients pour qu'il puisse les conserver. Ce qui précède sera fourni conformément aux modalités, aux conditions et aux frais de SureSmile alors en vigueur pour ce service. Le client reconnaît et accepte que SureSmile ne sera pas responsable de toute perte de données résultant du fait que le client n'accepte pas ou ne respecte pas le contrat de SureSmile relatif à ces services.

8.6 RETOUR AU TRAITEMENT

À la fin de la durée du contrat, si le client choisit de ne pas conclure de nouveau contrat de service avec SureSmile, il devra alors recourir à d'autres méthodes pour poursuivre le traitement des patients ayant bénéficié des services de SureSmile.

8.7 RETOUR DU MATÉRIEL

Chaque partie doit (i) retourner à l'autre partie tous les documents et le matériel (ainsi que toutes les copies) contenant, reflétant ou incorporant les renseignements confidentiels de l'autre partie ou reposant sur celles-ci, (ii) supprimer définitivement tous les renseignements confidentiels de l'autre partie de ses systèmes informatiques, et (iii) certifier par écrit à l'autre partie qu'elle s'est conformée aux exigences de la présente clause, étant entendu toutefois que SureSmile pourra conserver des copies de tout renseignement confidentiel du Client incorporée dans les produits SureSmile, ou dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'utiliser pleinement les produits SureSmile ou dans la mesure nécessaire pour se conformer aux obligations juridiques de SureSmile.

8.8 LICENCE DU LOGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION

En cas d'expiration ou de résiliation du contrat, la licence relative au logiciel et à la documentation prendra fin, et les restrictions prévues aux articles 2, 9 et 11.2 continueront de s'appliquer.

8.9 SURVIE

Sous réserve de l'Article 8.7, l'expiration ou la résiliation du présent contrat par l'une ou l'autre des parties conformément aux dispositions du présent contrat mettra fin aux obligations de chaque partie en vertu du présent contrat, sauf en ce qui concerne les dispositions des articles 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15, qui survivront à la résiliation du présent contrat, et tout droit ou obligation des parties au présent contrat qui, de par sa nature, devrait survivre à la résiliation ou à l'expiration du présent contrat, survivront à cette résiliation ou à l'expiration du présent contrat.

9 CONFIDENTIALITÉ

9.1 LIMITES DE DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

La partie destinataire s'engage à :

(a) garder les renseignements confidentiels dans la plus stricte confidentialité et ne pas divulguer ni rendre accessibles, de quelque manière que ce soit, les renseignements confidentiels de la partie divulgateur à un tiers sans le consentement écrit préalable de la partie divulgateur; étant toutefois entendu que la partie destinataire pourra divulguer les renseignements confidentiels de la partie divulgateur à ses sociétés affiliées, ainsi qu'à leurs dirigeants, employés, consultants, prestataires de services contractuels et conseillers juridiques qui ont un « besoin de savoir » et qui ont été informés de cette restriction, et qui sont eux-mêmes liés par

des obligations de confidentialité au moins aussi restrictives que celles énoncées dans la présente section; (b) n'utiliser les renseignements confidentiels de la partie divulgateur qu'aux fins de l'exécution de ses obligations en vertu du contrat ou, dans le cas de SureSmile, pour faire usage des services et livrables; et (c) informer sans délai la partie divulgateur dès qu'elle prend connaissance de toute perte ou divulgation de l'un des renseignements confidentiels de la partie divulgateur.

9.2 PARTIE DESTINATAIRE

Si la partie destinataire est légalement tenue de divulguer des renseignements confidentiels, elle doit fournir un avis écrit dans les plus brefs délais de cette exigence afin que la partie divulgateur puisse, à ses propres frais, demander une ordonnance de protection ou tout autre recours approprié. Si la partie destinataire demeure légalement tenue de divulguer des renseignements confidentiels, elle ne divulguera que la portion des renseignements confidentiels que, sur avis de son conseiller juridique, elle est légalement obligée de divulguer.

9.3 OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

L'obligation de confidentialité doit être maintenue pendant trois ans après la résiliation du contrat et des présentes Conditions, ou aussi longtemps que les renseignements confidentiels ou les secrets industriels bénéficient d'une protection juridique en vertu des lois applicables.

9.4 CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

9.4.1 DONNÉES DU CLIENT

Les données personnelles du client sont traitées conformément à la [Politique de confidentialité](#) du groupe Dentsply Sirona. Pour obtenir de plus amples informations sur les données personnelles que nous recueillons, la base juridique, les finalités du traitement, le transfert des données, l'accès des tiers, la conservation, la façon d'exercer vos droits relatifs aux données, etc., veuillez consulter le site www.dentsplysirona.com/privacy. Le client reconnaît et accepte que, afin d'aider les clients à entrer en contact avec les fournisseurs autorisés de SureSmile, celle-ci pourra inclure les coordonnées professionnelles du client dans la fonction de recherche des fournisseurs autorisés sur le site Web. Le client a l'obligation de tenir à jour ses coordonnées professionnelles en informant SureSmile de tout changement dès qu'il se produit.

9.4.2 DONNÉES DU PATIENT

SureSmile traite les données du patient téléchargées ou partagées par le client dans le cadre des services et produits de SureSmile en sa qualité de « Fournisseur de services » ou de « Gestionnaire de l'information », tel que défini par les lois canadiennes sur les renseignements de santé. Le traitement des données du patient par SureSmile est limité aux fins décrites dans un contrat, dans les présentes conditions et dans [l'addenda sur le traitement des données de SureSmile](#), dont les

conditions sont incorporées par renvoi dans le présent contrat comme si elles étaient énoncées dans leur intégralité.

Si le client est couvert par la LRS de l'Alberta, SureSmile traite les renseignements de santé à titre de gestionnaire de l'information conformément au [Contrat de gestionnaire de l'information de SureSmile](#), dont les conditions sont incorporées par renvoi dans le présent contrat comme si elles étaient énoncées dans leur intégralité.

Le client a l'obligation de se conformer aux exigences réglementaires applicables en matière de confidentialité et de protection des données (y compris celles prévues par les lois canadiennes sur les renseignements de santé) notamment en obtenant les consentements légalement requis des patients, en réalisant une évaluation des répercussions sur la confidentialité des transferts transfrontaliers et en prenant toute autre mesure exigée par les lois applicables avant de télécharger ou de partager des données de patients dans le cadre des services et produits de SureSmile. Dans le cadre de la collecte de données auprès de personnes situées au Canada et, plus particulièrement, mais sans s'y limiter, dans les provinces de l'Ontario et du Québec, sauf convention écrite distincte et spécifique signée par les parties, chacune des parties reconnaît qu'aucun transfert de renseignements personnels n'a été envisagé et que ces renseignements personnels sont fournis uniquement dans le but de faciliter la fourniture des services et produits de SureSmile.

9.4.3 SOUS-TRAITANCE

Le client consent et autorise SureSmile à faire appel à des sous-traitants, y compris, mais sans s'y limiter, les filiales, sociétés affiliées et la société mère de SureSmile, dans le cadre de la prestation des Services par SureSmile. Les activités de traitement peuvent inclure l'accès, le stockage, le traitement ou toute autre utilisation des données personnelles du client et du patient. SureSmile demeure responsable du travail et des activités de ses sous-traitants et tient à jour une liste de ses sous-traitants actuels disponible sur son site Web à l'adresse www.dentsplysirona.com/subprocessors. SureSmile informera le Client par écrit de son intention de nommer un nouveau sous-traitant en mettant à jour la liste des sous-traitants située à l'adresse www.dentsplysirona.com/subprocessors au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur de cette nomination et le client aura le droit de s'opposer à cette nomination dans les 15 jours suivant l'envoi de cet avis par SureSmile au Client à l'adresse courriel privacy@dentsplysirona.com. Le client peut s'abonner pour recevoir des notifications par courriel concernant les modifications apportées au site Web. Le client sera réputé avoir approuvé les modifications apportées aux sous-traitants lorsque SureSmile en informe le client grâce au service d'abonnement et qu'aucune objection écrite n'a été reçue dans les 15 jours suivant la notification. Si le client s'oppose raisonnablement à la nomination d'un sous-traitant, SureSmile devra, à sa seule discrétion : a) fournir un Sous-traitant de remplacement; ou b) continuer à fournir les services sans nommer le sous-traitant; ou c) s'efforcer de résoudre l'objection aux frais du client, par exemple en changeant le lieu de traitement ou en exigeant l'adoption de mesures de sécurité

supplémentaires. Si aucune des options a), b) ou c) ne peut être mise en œuvre de manière réaliste, telle que déterminé à la seule discrétion de SureSmile, chaque partie aura le droit de résilier le contrat.

9.4.4 ANONYMISATION, DÉPERSONNALISATION ET AGRÉGATION DES DONNÉES

Le client reconnaît et accepte que SureSmile puisse agréger, anonymiser ou dépersonnaliser les données personnelles du client et du patient conformément à la loi applicable sur la protection des données et la confidentialité (« Données anonymisées »). Le Client accorde par les présentes à SureSmile une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable et libre de redevances pour l'utilisation des données anonymisées. Le client accepte que SureSmile puisse utiliser les données anonymisées à toute fin légale, y compris, mais sans s'y limiter, l'amélioration des produits et services de SureSmile, la recherche, le développement, l'analyse et l'entraînement de modèles, et, dans le cadre de ces utilisations, divulguer les données anonymisées à des tiers, sous réserve des conditions supplémentaires (dans la mesure applicable) énoncées dans le présent contrat.

La création et le traitement des données anonymisées par SureSmile doivent utiliser des méthodologies appropriées et mettre en œuvre des mesures techniques, organisationnelles et autres mesures raisonnables appropriées conçues pour garantir que les données anonymisées ne permettent pas de déduire des informations sur une personne ou ne peuvent pas être raisonnablement utilisées pour y être liées ou associées d'une autre manière. SureSmile conservera et utilisera les données anonymisées sous forme agrégée, anonymisée ou autrement dépersonnalisée et ne tentera pas de réidentifier les données anonymisées. Entre les parties, SureSmile est seule responsable de l'utilisation qu'elle fait des données anonymisées.

9.5 SÉCURITÉ DES DONNÉES

Il incombe au client d'établir, de mettre en œuvre et de maintenir à jour des politiques de sécurité de l'information et un programme comportant des mesures de sécurité techniques et organisationnelles suffisantes pour : (a) empêcher tout accès non autorisé aux comptes SureSmile et aux renseignements confidentiels du client; et (b) se conformer à toutes les pratiques exemplaires, normes et directives applicables en matière de sécurité de l'information. SureSmile n'est aucunement responsable de tout incident lié à la sécurité des données causé en tout ou en partie par le non-respect par le client des présentes conditions.

Le client informera rapidement SureSmile de tout incident lié à la sécurité des données, qu'il soit suspecté ou confirmé, dès que cela est commercialement raisonnable et au plus tard dans les 72 heures suivant sa découverte.

10 GARANTIE

SAUF DISPOSITION EXPRESSE PRÉVUE DANS LE CONTRAT, SURESMILE NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, À L'ÉGARD DU LOGICIEL,

DES SERVICES OU DES PRODUITS SURESMILE, DE LA DOCUMENTATION OU DE TOUT AUTRE PRODUIT OU SERVICE FOURNI EN VERTU DES PRÉSENTES OU AUTREMENT EN RAPPORT AVEC LE CONTRAT.

SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LES PRODUITS SURESMILE SONT VENDUS « TELS QUELS », ET SURESMILE NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, ET LES PARTIES EXCLUENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-CONTREFAÇON ET DE QUALITÉ DU PRODUIT.

11 ASSURANCE

Pendant toute la durée du présent contrat, le client doit souscrire et maintenir, à ses propres frais, une assurance responsabilité civile commerciale générale avec des limites d'au moins 1 000 000 \$ par événement et de 2 000 000 \$ au total, cette police incluant une couverture en responsabilité civile contractuelle garantissant les activités du client en vertu du présent contrat. Le client doit également souscrire et maintenir une assurance pour la responsabilité civile en matière de confidentialité et de cybersécurité (y compris les coûts découlant de la destruction de données, du piratage ou des violations intentionnelles de données); les activités d'intervention et de gestion de crise liées aux incidents liés à la sécurité des données, ainsi qu'aux réclamations judiciaires pour des incidents de sécurité des données, aux atteintes à la vie privée et aux frais de notification, d'un montant minimum de 2 000 000 \$ par événement, et une assurance responsabilité professionnelle couvrant les erreurs et omissions, d'un montant minimum de 2 000 000 \$ par événement. Le client doit fournir un certificat d'assurance à SureSmile pour ces couvertures.

12 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

12.1 LIMITATION DES RECOURS

EN AUCUN CAS, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UNE GARANTIE, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), DE SEULE RESPONSABILITÉ, DE RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS OU D'INDEMNISATION OU AUTRE, SURESMILE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT OU TOUT PATIENT DU CLIENT POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, EXCEPTIONNEL, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, DOMMAGES SPÉCULATIFS, PERTE DE CLIENTÈLE, DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS OU DOMMAGES DE TOUTE NATURE RÉSULTANT DE LA VENTE, DU FONCTIONNEMENT OU DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER TOUT PRODUIT OU LOGICIEL, OU TOUT PRODUIT FOURNI DANS LE CADRE DES SERVICES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES POUR PERTE DE BÉNÉFICES, DE DONNÉES OU D'UTILISATION SUBIS PAR LE CLIENT OU UN TIERS, MÊME SI SURESMILE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. SURESMILE N'EST PAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT (SAUF DISPOSITION EXPRESSE DES PRÉSENTES CONDITIONS) OU ENVERS UN PATIENT DU CLIENT EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS ET LE CLIENT ACCEPTE DE

DÉGAGER SURESMILE DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE L'INDEMNISER POUR TOUTE RÉCLAMATION DE CE TYPE.

12.2 RESPONSABILITÉ MAXIMALE

EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE SURESMILE NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE POUR LES COÛTS, DÉPENSES OU DOMMAGES SUBIS PAR LE CLIENT OU UN TIERS, QUELLE QUE SOIT LA FORME DE LA MESURE, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT, UNE NÉGLIGENCE, LA SEULE RESPONSABILITÉ, LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS OU AUTRE, NE DÉPASSERA JAMAIS, POUR TOUTE RÉCLAMATION, LE MONTANT RÉELLEMENT REÇU PAR SURESMILE EN VERTU DU CONTRAT POUR LE PRODUIT OU LE SERVICE À L'ORIGINE DE CETTE RÉCLAMATION.

12.3 RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

SureSmile n'exerce pas la dentisterie, l'orthodontie ni toute autre pratique médicale. Le client est seul responsable de la sélection et de l'utilisation des produits SureSmile ou du logiciel SureSmile, indépendamment de toute contribution de SureSmile et des qualifications de tout employé de SureSmile l'assistant dans cette sélection. La décision médicale, dentaire ou orthodontique finale appartient en tout temps au client. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le contrat, les parties conviennent et comprennent que SureSmile fournit simplement les services à l'intention du client et que le client est entièrement responsable de toutes les obligations et des décisions professionnelles relatives à tous les patients, y compris, sans s'y limiter, la responsabilité d'obtenir le consentement éclairé conformément aux lois canadiennes applicables sur les renseignements de santé, de diagnostiquer les besoins et l'état orthodontiques du patient et de déterminer, prescrire et administrer les traitements appropriés requis pour le patient en faisant appel au jugement professionnel, aux compétences et à la formation du client.

12.4 RÉPARTITION DES RISQUES

Le client est un acheteur averti et reconnaît et accepte que la répartition des risques prévue dans le contrat se reflète dans les montants dus par le client et dans les autres frais prévus par le contrat, que SureSmile ne peut contrôler la manière dont le client utilise le logiciel ou les produits ou services de SureSmile, et que cette répartition des risques est raisonnable et appropriée compte tenu des circonstances.

13 CONFORMITÉ AUX LOIS

Le client doit se conformer à toutes les lois, statuts, ordonnances, règles, règlements ou autres normes applicables concernant son cabinet d'orthodontie, l'utilisation des renseignements personnels, y compris, mais sans s'y limiter, les renseignements personnels sur la santé, ainsi que les produits et le logiciel SureSmile fournis aux présentes (collectivement, les « Lois »), ces Lois pouvant être mises à jour ou abrogées ponctuellement.

14 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits sur la propriété intellectuelle, le Logiciel SureSmile ou les produits SureSmile (y compris tous les brevets, les marques de commerce, les marques de service, les dessins et les modèles déposés, les modèles utilitaires, les droits sur les dessins et les modèles, les droits sur les bases de données, les droits d'auteur, les secrets industriels) et les autres renseignements confidentiels, le savoir-faire et tous les autres droits de propriété intellectuelle et industrielle et les droits de nature similaire ou correspondante dans n'importe quelle partie du monde concernant ou relatifs aux produits, au logiciel, aux systèmes et site Web de SureSmile, ou aux articles que SureSmile prépare ou produit pour le client ou le patient ou met à la disposition du client, appartiennent à SureSmile de manière absolue et exclusive. SureSmile se réserve expressément tous les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel SureSmile et les produits SureSmile, y compris tous les droits d'auteur, les brevets, les secrets industriels et commerciaux, le savoir-faire, les marques de commerce et les autres droits de propriété intellectuelle. Le client doit informer SureSmile rapidement s'il prend connaissance d'une violation de nos marques de commerce ou d'autres droits de propriété intellectuelle par quiconque.

15 DIVERS

15.1 EFFET CONTRAIGNANT

À compter de la date d'entrée en vigueur des présentes, le présent contrat lie les parties, leurs représentants légaux, leurs cessionnaires autorisés, leurs successeurs et ayants droit, et leur profite conformément aux dispositions du présent contrat.

15.2 CESSION

Le client ne peut céder, transférer ou déléguer tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans le consentement écrit préalable de SureSmile, lequel consentement ne peut être refusé ni retardé de manière déraisonnable; à condition que, moyennant un préavis écrit adressé à SureSmile, le client puisse céder le contrat à une filiale du client ou à un successeur de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs du client par le biais d'une fusion, d'une réorganisation, d'une consolidation ou d'une acquisition. Aucune cession ne libère le client de ses obligations en vertu des présentes. Toute tentative de cession ou de transfert en violation de ce qui précède sera nulle et non avenue.

15.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Aucun retard ou manquement dans l'exercice d'un droit en vertu du présent contrat, ni l'exercice partiel ou unique d'un tel droit, ne sera considéré comme une renonciation à ce droit ou à tout autre droit prévu aux présentes. Aucun consentement à une violation d'une condition expresse ou implicite du présent contrat ne constitue un consentement à une violation antérieure ou ultérieure.

15.4 FORCE MAJEURE

Aucune des parties n'est tenue responsable envers l'autre partie, ni n'est réputée avoir manqué aux dispositions du présent contrat ou avoir violé celui-ci : pour tout manquement ou retard dans l'exécution de toute condition du présent contrat lorsque et dans la mesure où ce manquement ou retard est causé par ou résulte des événements de force majeure suivants (« Événements de force majeure ») : (a) catastrophe naturelle; (b) inondation, incendie, tremblement de terre, pandémie (telle que la pandémie de COVID-19) ou explosion; (c) guerre, invasion, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), menaces ou actes terroristes, émeute ou autres perturbations civiles ; (d) ordre gouvernemental ou loi; (e) protestations, embargos ou barrages en vigueur à compter de la date du présent contrat; (f) actions d'une autorité gouvernementale; ou (g) tout autre événement similaire indépendant du contrôle de la partie affectée par l'événement de force majeure. La partie concernée doit en informer l'autre partie, en précisant la durée prévue de l'événement. La partie affectée fera tout son possible pour remédier à la défaillance ou au retard et pour veiller à ce que les effets de cet événement de force majeure soient réduits au minimum, et elle reprendra l'exécution de ses obligations dès que raisonnablement possible après la disparition de la cause.

15.5 LOI APPLICABLE

Vous êtes en relation avec Dentsply Canada Ltd., une société constituée en vertu des lois canadiennes. Les présentes Conditions sont régies par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales qui y sont applicables, sans égard aux règles de conflit de lois.

15.6 COMPÉTENCE, LIEU ET RENONCIATION AU PROCÈS AVEC JURY

Les parties conviennent irrévocablement que les tribunaux provinciaux et fédéraux de Toronto, en Ontario, ont compétence exclusive pour toutes les actions visant à faire respecter les présentes conditions et à régler tout litige ou toute réclamation découlant des présentes conditions ou s'y rapportant (y compris les litiges ou les réclamations non contractuels). Les parties renoncent par les présentes à toute objection selon laquelle la compétence ou le lieu de ces tribunaux ne sont pas appropriés et chacune se soumet irrévocablement à la compétence de ces tribunaux pour les questions qui pourraient faire l'objet d'un litige en vertu du présent contrat. Chaque partie renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit qu'elle pourrait avoir à un procès devant jury à l'égard de toute action en justice découlant du présent Contrat ou des transactions envisagées par les présentes, ou liée à celui-ci.

15.7 VOIES DE RECOURS

Chaque partie reconnaît qu'une violation par l'une des parties de l'article 14 (Propriété intellectuelle), de l'article 9 (Confidentialité) ou de l'article 9.5 (Données et protection) peut causer à la partie non contrevenante des dommages irréparables,

pour lesquels l'octroi de dommages-intérêts ne constituerait pas une compensation adéquate, et convient que, en cas de violation ou de menace de violation, la partie non contrevenante aura le droit de demander un redressement équitable, y compris une ordonnance restrictive, une injonction, une exécution spécifique et tout autre redressement qui pourrait être disponible auprès d'un tribunal, en plus de tout autre recours auquel la partie non contrevenante pourrait avoir droit selon la loi ou en équité. En outre, les parties peuvent demander à tout tribunal compétent de rendre une ordonnance de restriction temporaire, une injonction préliminaire ou toute autre mesure provisoire ou conservatoire, le cas échéant.

15.8 RELATION ENTRE LES PARTIES

La relation entre les parties est celle d'entrepreneurs indépendants. Aucune disposition du présent contrat ne doit être interprétée comme créant une relation de mandataire, de partenariat, de coentreprise ou de toute autre forme de coentreprise, d'emploi ou de fiduciaire entre les parties, et aucune des parties n'a le pouvoir de conclure des contrats pour le compte de l'autre partie ou de la lier de quelque manière que ce soit.

15.9 MODIFICATIONS ET DISSOCIABILITÉ

Le présent contrat ne peut être modifié, amendé ou complété que par un accord écrit signé par chacune des parties aux présentes. Aucune renonciation par une partie à l'une des dispositions des présentes ne sera effective à moins d'être explicitement énoncée par écrit et signée par la partie qui renonce. Sauf disposition contraire dans le présent contrat, aucun défaut d'exercice ou retard dans l'exercice d'un droit, d'un recours, d'un pouvoir ou d'un privilège découlant du présent contrat ne peut être interprété comme une renonciation à celui-ci. Si une condition ou une disposition du présent contrat est invalide, illégale ou inapplicable dans une juridiction, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres conditions ou dispositions du présent contrat, ni n'invalidera ou ne le rendra inapplicable dans une autre juridiction.

15.10 AVIS

Tout avis requis ou autorisé en vertu des présentes sera, sauf disposition contraire expresse, donné de l'une des façons suivantes : (i) pour les avis au client, envoyés par courriel à l'adresse courriel indiquée par le client à SureSmile en ce qui concerne les communications commerciales, ou (ii) pour les avis à l'une ou l'autre des parties, envoyés par écrit et livrés en personne, par courrier recommandé ou par livraison le jour même à l'adresse indiquée dans les présentes pour ladite partie. La date à laquelle un avis donné est reçu est réputée être la date de cet avis, quelle que soit la date qui y est indiquée. L'adresse courriel ou physique d'une partie pour la réception des avis prévus aux présentes peut être modifiée à tout moment avec préavis à l'autre partie.

15.11 VÉRIFICATION

SureSmile se réserve le droit de vérifier l'utilisation du logiciel et des services de SureSmile par le client au maximum une fois par année, moyennant un préavis raisonnable et pendant les heures normales de bureau, afin de s'assurer du respect des modalités du contrat.

15.12 INVALIDITÉ PARTIELLE

Si une disposition quelconque du présent contrat est jugée nulle, invalide ou inopérante, les autres dispositions du présent contrat ne seront pas affectées et resteront en vigueur et la disposition invalide sera réputée modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour remédier à cette invalidité.

15.13 INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat, les modalités et les pièces jointes aux présentes constituent l'intégralité du contrat entre les parties et remplacent tous les accords, les déclarations et les propositions antérieurs ou contemporains, écrits ou oraux. En cas de conflit entre le contrat, les présentes conditions et la commande applicable, ou en l'absence de commande écrite ou officielle, les présentes conditions prévaudront, sauf accord contraire expressément convenu par écrit entre SureSmile et le client. L'acceptation par le client des produits SureSmile ou de la licence du logiciel SureSmile vaut acceptation par le client de toutes les conditions, même si aucune commande écrite ou officielle n'est émise par le client. Afin d'éviter toute ambiguïté, SureSmile ne sera pas liée par les dispositions contenues dans d'autres documents, y compris les conditions figurant dans la commande ou tout autre bon de commande, les confirmations de commande, les acceptations ou tout autre document émanant du client, sauf si ces documents sont signés par un dirigeant de SureSmile.

15.14 CONTREPARTIES

Les présentes conditions peuvent être exécutées en contreparties, y compris par signature électronique ou par télécopieur, et chacune de ces contreparties, y compris toute signature électronique ou télécopie sera réputée être un original et toutes ces contreparties prises ensemble constitueront un seul et même contrat. Aux fins des présentes conditions, le terme « signature » inclut les signatures électroniques et tout enregistrement ou signature électronique ayant la même valeur et le même effet qu'une signature manuscrite ou un enregistrement papier.